

2014/6173 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 9 000 EUROS A L'ASSOCIATION LYON BOXE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PROFESSIONNEL LE 1ER MARS 2014, AU GYMNASIUM MADO BONNET DANS LE 8E ARRONDISSEMENT. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Lyon Boxe organise une rencontre de boxe de niveau national le 1<sup>er</sup> mars 2014 au gymnase Mado Bonnet à Lyon 8<sup>e</sup>.

Cette rencontre opposera deux boxeurs dans la catégorie « super moyen ».

Au cours de la soirée, d'autres rencontres professionnelles auront lieu : une coupe de la Ligue, un tournoi de France et un Critérium National.

De jeunes champions amateurs seront opposés à des champions régionaux et nationaux. Ces rencontres se déroulent suivant les règles et les principes de la boxe anglaise.

Les objectifs de l'Association sont :

- d'organiser une compétition de niveau national et de qualité à Lyon ;
- d'assurer la promotion du club ;
- de sensibiliser le public lyonnais aux valeurs éducatives de la boxe (respect, maîtrise, contrôle de soi, discipline...) ;
- de participer au développement de cette discipline et de la faire découvrir au public lyonnais.

L'organisation de cette manifestation permet ainsi de réaliser des rencontres nationales de boxe à Lyon, d'assurer la promotion de cette discipline et d'aider les jeunes espoirs lyonnais à évoluer dans leur discipline.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 33 000 €.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 9 000 euros à l'Association Lyon Boxe. »

Vu les avis émis par les Conseils des 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de sa Commission Jeunesse – Sports et Vie Associative ;

**DELIBERE**

1- Une subvention de 9 000 euros est allouée à l'Association Lyon Boxe pour l'organisation du Championnat de France fin février 2014 au gymnase Mado Bonnet à Lyon 8<sup>e</sup>.

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44 036, imputation 415-6574.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD